



Obligation de construction mur mitoyen et règles de financement

Par **Loumar_old**, le **28/05/2007** à **14:41**

Bonjour, rnJ'habite en ville dans une maison individuelle. Mon terrain juxtapose un autre terrain en friche depuis de longues années.rnQuelqu'un vient d'acheter ce terrain voisin et va y construire une maison à deux habitations. Ils ont détruit tous les arbres et avons donc maintenant la vue complète sur leur chantier et plus tard leur maison et jardin.rnJe suis donc aller les voir pour leur proposer la construction d'un mur mitoyen. Nous sommes confrontés à plusieurs soucis.rn1- Du fait que nos terrains soient en dessous du niveau de la route et leur voie d'accès le long de ma clôture, ils seront alors entre 40 et 80cm au dessus de mon terrain. Ils créent donc une surélévation et un risque d'écoulement de leurs eaux pluviales vers mon terrain.rn2- ils ne sont pas motivés de construire un mur (bien que ne voyant pas la nécessité d'un mur de soutènement) ou alors accepte de le faire mais à 50/50 en financement.rnHors je ne vois pas pourquoi il faudrait que je paye 50% alors qu'ils ont besoin du soutènement, d'un mode de rétention des eaux d'une surélévation du mur du fait de cette hauteur supplémentaire qu'ils ont créés entre les deux terrains.rnrnQuestion: rnPuis je les contraindre à construire ce mur mitoyen ?rnAi je un moyen de démontrer que le financement doit être plus important de leur côté ?(ils payent les fondations et le mur jusqu'au niveau de leur terrain et nous payons à 50/50 le reste)rnMerci de vos éléments